



Comité Régional Occitanie

ARIÈGE – AUDE – AVEYRON – GARD – HAUTE-GARONNE – GERS – HÉRAULT – LOT – LOZÈRE –
HAUTES-PYRÉNÉES – PYRÉNÉES-ORIENTALES – TARN – TARN et GARONNE

COMPTE RENDU REUNION COMITE DIRECTEUR

Vendredi 30 mai 2025

A Revel(31)

Présent-e-s :

Francis RICARD, Président

Paul CORBI, Trésorier Général

Christian GRAMOND, Secrétaire Général

09 : David SOUQUE (présent l'après-midi)

11 : Jean-Marie CHEVASSU

12 : Gilles ENJALBERT – Marc NOGARET, vice-Président (présent le matin)

30 : Colette CAILOTTO représentant Alain DONNADIEU

31 : Raymond LE MANACH, trésorier adjoint

32 : Claude SARRAU

34 : Jean-Paul RIGAUD représentant Louidgi CARO, vice-président délégué

46 : Sandrine BAGINSKI – Marielle BEX-GRAMOND, secrétaire adjointe

48 : Ludovic DURAND

65 : Marie-Luce LACASSIE, vice-présidente déléguée

66 : Claudine CHOPIN, Jean-Jacques VIDAL

81 : Marc FABRE

82 : Franck CLEMENT

Début de la réunion à 8h30

1. Mot d'accueil du Président du CD31, Raymond LE MANACH

Raymond est très heureux d'accueillir les membres du Comité Directeur à l'occasion de ces championnats régionaux qui déroulent à Revel.

Des remerciements sont adressés au Président de l'US Revel, Bernard MENEGON et son équipe de bénévoles pour l'organisation de ces championnats joués sur 4 jours.

Des remerciements sont adressés à la municipalité de Revel pour sa précieuse aide technique.

Raymond présente ensuite le cadre touristique de la ville de Revel et souhaite de bons travaux aux membres présents.

2. Mot d'accueil de Francis Ricard, Président du CRO

Retour sur le parcours réalisé depuis notre prise de fonction :

- Nous avons dû répondre et réagir à une demande de modification des statuts et du règlement intérieur en convoquant une AG extraordinaire le 16 mars à Narbonne. Les textes revus ont été adoptés à une très large majorité. Ils sont en conformité.
- Gestion des comptes rendus des 2 dossiers sportifs ANS 2024 sans avoir tous les documents relatifs à ces demandes.
- Préparer la demande ANS 2025 (dates limites projet sportif 27/04 et emploi 30/05)
- Organiser une formation des teneurs de table de marque à Narbonne.

- Régler des factures et dépenses laissées par nos prédécesseurs pour l'exercice 2024, ce qui diminue considérablement l'excédent présenté par le bureau directeur précédent.
- Mise en route de la saison 2025 en responsabilisant tous les membres du comité directeur. Merci à tous avec une mention spéciale pour Marielle, Christian, Marc, Paul et Raymond particulièrement sollicités. Sans leur aide et compétence il explique qu'il n'aurait pu faire face surtout pour l'ANS. « Merci à tous, car nous sommes une équipe ».

ORDRE DU JOUR

A la demande du Président Francis Ricard, un point est rajouté à l'ordre du jour :

- Discussion à propos du projet fédéral lié à l'avenir des championnats notamment les championnats régionaux.

3. CR du CoDir de Narbonne le 12/01 : approuvé à l'unanimité

4. Bilan d'activités du début de saison :

- Les Statuts et le RI : ils sont en conformité
- Suite réunion des formateurs de teneur de tables à Narbonne :

La formation proposée est trop lourde pour de nombreux départements.

Des remarques ont été remontées auprès de la FFPJP par Francis suite à cette rencontre, elles pourraient être prises en compte

Propositions :

- Que toutes les personnes qui tiendront les tables de marque soient reconnues par la FFPJP (d'ici fin 2026)
- 3 niveaux d'habilitation avec une formation adaptée pour chacun des niveaux
 - Départemental (½ journée de formation suffirait)
 - Dirigeants de CD (même formation que départementale + 2 ou 3h pour les spécificités)
 - Niveau national (formation complète)

Le coût de la formation serait à adapter en fonction : 60€ pour les novices et 30€ pour les expérimentés.

Avoir un responsable départemental des graphiques serait souhaité.

Info : le tronc commun va être amené à disparaître fin 2025 pour être remplacé par un module différent

La période des formations serait fixée par la FFPJP du 1^{er}/11 au 28/02

- Demandes de subventions ANS : seront évoquées plus tard dans le courant de la réunion par ceux qui s'en sont occupé

5. Bilan des licences : (annexe 1)

Un support des effectifs est transmis à chaque membre du CRO arrêté à la date du 28/05/2025

*Suite à une erreur dans le tableau support, **un nouveau fichier du 31/05 est transmis en annexe***

Augmentation du total des licences par rapport au 31/12/2024 = +740

- Augmentation idem du nombre de vétérans = +1 021 représentant 49% des licenciés actuels pour 40% en 2024
- Augmentation idem des licenciées féminines = +866 représentant 18% des licences régionales
- Baisse du nombre de licenciés jeunes actuellement égal au seuil atteint en 2023 soit – 163 par rapport à l'an passé. Ils ne représentent que 4% (Dans le détail, -50 juniors, -2 cadets, -89 minimes, -26 benjamins)

Le Président se désolé d'avoir si peu de jeunes et exhorte les CD à tout mettre en œuvre avec leur Commission dédiée pour dynamiser les écoles de Pétanque en place et leur encadrement. Développer les écoles de Pétanque et les relations avec le monde scolaire serait sûrement porteur. Toutes les idées seront les bienvenues

Il semble qu'un conseiller en développement (CTFR) serait plus que nécessaire.

6. Commission arbitrage (annexe 2 compte-rendu) :

Constatations :

- Des disparités par rapport aux défraiements d'un CD à l'autre.
- Manque cruel d'effectif, pas assez d'arbitres
- Manque aussi d'engagement des arbitres qui officient, se contentant pour certains de n'arbitrer que le ou les concours de leur Club
- Les CDC ne sont pas pourvus, ni même certains championnats départementaux

Ce qui amène à se poser la question : que se passe-t-il en cas de conflit ou d'irrespect de la réglementation ?

- Examen régional : 3 candidatures seulement, 1 seul reçu. Les candidats n'ont pas le niveau requis et ne sont pas préparés

Avis sur l'examen en lui-même : Le QCM est bien fait, le diaporama aussi.

Des regrets :

- Pas de « pilote commun » pour l'examen pratique. Un document fédéral pourrait servir de support commun à l'examen d'arbitre régional.
- Contacts rares et responsables inaccessibles, tant CNA que FFPJP.
- La Commission régionale ne se sent pas épaulée
- Pas de nouvelle de la FIPJP en matière de règlement. On entend des bruits, mais seul le règlement actuel datant de 2023 fait foi.

De ce fait, Jean-Jacques a écrit un courrier et le soumettra à l'avis du CRO avant de l'envoyer.

7. Commission compétition (annexe 3 compte-rendu)

Christian Gramond, responsable de la Commission fait part de son insatisfaction dans le cadre des réponses tardives à ses demandes et après relances, ou de fichiers reçus mais nécessitant de retaper les données dans le cadre des Compétitions par Equipes.

Au 30/05, il manque encore des listes de joueurs vétérans pour 4 départements, à 15 jours du début des compétitions.

Il faudrait sensibiliser les CD et leur responsable de Commission sportive ou de compétitions qui n'ont pas idée du travail que cela représente au niveau régional pour une seule personne.

Faudra-t-il en arriver à amender ceux qui ne respectent pas les délais ? (à méditer...)

Information donnée concernant les Projet des finales CRCV et CRCF à 10 équipes, avec matches de barrage le matin de la 1^{ère} journée des phases finales (cf. compte-rendu C° Compétition).

RELEVÉ DE DÉCISION : COMPETITION

Pour 2026

Création du « GROUPE EXCELLENCE » en CRC Jeu Provençal :

Formé d'un groupe unique de 8 équipes correspondant à une 1^{ère} division

A ce jour, 4 groupes forment le CRCJP – En 2026, les 2 premiers de chaque groupe accéderont à la 1^{ère} division

Après un tour de table : 17 voix pour, 2 ne se prononcent pas car remplacent un élu absent

Pour la saison suivante 2026/2027, 2 équipes monteront, et 2 redescendront

Après un tour de table : 10 voix pour 2 équipes, les autres pour 3 équipes

2 ne se prononcent pas car remplacent un élu absent

Comme évoqué les 11 et 12 janvier à Narbonne, il faudra envisager des dépenses supplémentaires.

Il n'existe pas de CNCJP, juste des finales nationales à ce jour.

Après une pause, reprise des travaux

Christian Gramond distribue un tableau reprenant le nombre de participations à tous les championnats et dans toutes les catégories, par département depuis le début de saison (annexe 4 cf. tableau participations)

On relève des disparités en lien avec le nombre de licenciés bien plus important dans certains départements mais évoqué par certains, un nombre croissant de participation et des difficultés générées par le manque de place pour organiser les championnats.

Concernant les inscriptions des équipes qualifiées lors des championnats régionaux aux championnats de France, c'est le CD organisateur qui doit les saisir dans Geslico, soit le CD46, le CD31, le CD11 et le CD12.

Remplacements des équipes absentes aux championnats régionaux :

A ce jour, 10 équipes ont dû être remplacées. Il n'est pas exclu qu'il n'y en ait pas d'autres. Il faut que le CRO soit averti à minima 48h avant pour gérer le remplacement dans l'ordre établi par le règlement ou le classement et que l'absence soit un cas de force majeure.

Un justificatif doit être produit rapidement par la personne absente qui l'enverra au CD d'appartenance qui le transmettra à son tour au CRO.

Il appartient au CD d'appartenance de juger de l'excuse du joueur et, en cas d'absence non justifiée, de le sanctionner administrativement par une interdiction de faire le championnat départemental concerné l'année suivante.

Une même sanction sera faite à tout joueur ou équipe qui refuse d'aller au championnat régional ou France après s'être qualifié au niveau départemental. *Un mail va être envoyé à tous les CD dans ce sens.*

Précision de Francis Ricard : Concernant la dernière version de Gestion Concours corrigé (V.2025.3.2)

La suspension administrative enregistrée dans Geslico par la FFPJP ne bloque pas le joueur lorsqu'il est enregistré dans Gestion Concours pour une tout autre compétition, un autre championnat ou un concours. Seul son enregistrement pour le championnat pour lequel il a été interdit ne sera pas possible. Pour bien le repérer, il apparaîtra en violet durant toute la période de sa sanction.

Le CRO va étudier une nouvelle répartition des équipes aux championnats régionaux en Pétanque et Jeu Provençal.

Cette proposition sera soumise aux votes en septembre, lors du prochain CoDir pour 2026 :

Remplacement d'une équipe absente en championnat régional à 32 équipes :

On ne remplacerait plus par des équipes ayant atteint les 8èmes de finales en championnat départemental

On s'arrêterait au niveau des 1/4 de finales soit au plus le 8^{ème} classé

Dans le cas où cela ne serait pas possible et afin de conserver les 32 équipes :

On pourrait proposer au CD le mieux classé dans la catégorie l'année N-1, de fournir une équipe supplémentaire à condition qu'il n'ait pas déjà 3 équipes engagées. (3 équipes maximum par CD)

A propos des championnats régionaux en Jeu Provençal :

Proposition 1 :

Ils seraient calqués sur les mêmes critères que les championnats régionaux à Pétanque, soit 2 équipes par département. Les départements seraient classés aux résultats N-1.

Le CD qui a l'équipe championne et les 5 premiers au classement obtiendraient 3 équipes.

Autre éventualité et proposition 2 :

Au lieu de prendre les 5 premiers au classement, on pourrait prendre les 4 premiers.

Le Comité qui est champion aurait automatiquement 1 équipe supplémentaire, et s'il était classé dans les 5 premiers cela lui attribuerait 1 équipe en plus.

De ce fait, le comité champion pourrait alors avoir 4 équipes l'année suivante

Il est acté que ces 2 propositions soient revues en septembre pour prendre une décision finale

RELEVÉ DE DÉCISION : CHAMPIONNATS REGIONAUX

Pour cette année 2025 et future

Habillement de l'équipe vainqueur :

On habille les équipes régionales qui vont au France ; on va faire apposer le mot « champion ou championne » au-dessus du logo CRO poitrine à gauche.

Ils devront jouer avec en 2026

Après un tour de table : les membres du CRO sont Ok

8. Commission des Jeunes

Marc Nogaret nous évoque les points concernant la Commission qui est dans une période de transition.
Les 3 éducateurs de l'équipe technique régionale : Serge Martinez, Patrick Bories et Patrice Reynaud
Marc Nogaret et Alain Donnadiou servent d'intermédiaire

Il est question du CTFR et des objectifs attendus par la Commission Jeunes si les membres du CRO actaient son embauche :

- Aide administrative
- Gestion de l'intendance (gestion déplacement, hôtellerie, réservations boulodromes...)
- Coordination ETD/ETR/CRO – Gestion Formations
- Mise en œuvre du développement de la pratique chez les jeunes et les féminines
- Coordination du projet national ébauché par la Commission Jeunes dans le cadre de la création de centres d'entraînements

Projet des Centres d'entraînements :

Marc nous explique que 36 jeunes seraient sélectionnés sur la base de critères sportifs ce qui supprimerait la journée de sélection

3 journées de CRE à 36 joueurs et joueuses répartis sur 2 centres

Le stage des Pépites : sur les 36, 18 jeunes maximum seraient sélectionnés aux résultats répartis par 1 ou 2 groupes de 9

Ce projet nécessite encore du travail de réflexion et un budget prévisionnel

La Commission des Jeunes doit s'y pencher à nouveau lors de sa réunion au championnat régional à La Palme (11) le 7 juin.

Les 3 ETR tiendront les graphiques Jeunes le lendemain, 8 juin, avec le Swiss System. Les membres du CRO apprécient cette démarche.

En 2026, le Trophée Régional doublette Jeunes passerait de 24 à 32 équipes sur 1 jour 1/2.

Proposition que le CRO ne refuse pas sur le principe et qui laisse aux membres de la Commission Jeunes mandatés par leurs CD le soin de réfléchir aux conséquences pour leurs départements et de se positionner avant septembre sur le nombre d'équipes souhaitées (2 ou 3)

C'est le classement du taux de participation de l'année N-1 qui serait l'objet de l'attribution d'une équipe supplémentaire pour les 6 premiers classés.

Ce classement ne tiendra pas compte des résultats obtenus l'année d'avant.

Un questionnaire concernant les Jeunes a été envoyé à tous les Comités pour retour le 16/05. Marc regrette lui aussi que les CD ne retournent pas leur réponse dans les délais empêchant ainsi le travail d'étude et de réflexion qui pourrait être fait. Rappel est fait aux CD n'ayant pas répondu car il voudrait les résultats pour la réunion Com Jeunes.

Recensement des participations aux CDCJ, le nombre des écoles de pétanque, les éducateurs et initiateurs « actifs », les boulodromes pouvant recevoir, la participation au championnat de Tir

Un recensement des Ecoles de Pétanque officielles et non déclarées est nécessaire. Il y aurait 35 écoles labellisées + une trentaine sans label pour 1261 clubs...

Il regrette aussi le peu de Jeunes licenciés, seulement 4% pour la Région Occitanie.

Discussion autour des Forums des sports en septembre alors que notre reprise de licence commence en novembre.

Problématique par rapport aux ententes :

La date butoir en février est trop mal placée, il faudrait que la FFPJP la repousse plus loin. La FFPJP dit « on peut aller jusqu'à 5 Clubs ... ou 5 écoles de pétanque » alors que 3 serait largement suffisant.

Concernant la date butoir, le CRO fera en sorte de ne pas pénaliser les jeunes ou à minima.

Problème : il y a des départements qui ont proposé 5 ou 6 ententes pour « masquer » certainement leur manque d'école de pétanque mais pour arriver à faire 4 équipes dans une même catégorie. On ne peut pas le leur reprocher.

Une réflexion devra être faite sur l'harmonisation du calendrier Jeune pour les championnats doublettes, triplettes et CDC pour 2026

Tir de précision Junior : règlement OK

Prise en charge des frais des 3 ETR validés le 26/03/2025 ([tableau déjà envoyé par mail et renvoyé mi-juin](#))

Prise en charge des frais de déplacement de tous les membres des Commissions lorsqu'une réunion est prévue à la demande du CRO ?

Cette éventualité sera étudiée par la Commission des Finances et évaluée.

Francis rappelle qu'une décision collégiale a été prise en début d'année quant aux diverses et nombreuses prises en charge du CRO.

Pause repas à 12h30, reprise à 14h30 sous une chaleur de plomb car les travaux ne sont pas terminés

9. Point sur la Trésorerie

Toutes les fiches comptables ou justificatifs 2024 n'ont pas été retrouvés mais on y voit un peu plus clair.

Nous sommes à jour des paiements.

Il est demandé de respecter les délais d'envoi des notes de frais

Le Cabinet comptable a commencé à bien avancer sur les écritures. Paul Corbi a rencontré la responsable qui aura la gestion de notre association et l'a aidé.

Tout est réglé pour le moment

Total dépenses 2024 non connues au moment du changement du Conseil d'administration et payées cette année : 27 424,86 €

Recettes 2024 versées récemment dont nous n'avions pas connaissance : Reliquat des licences 2024 du CD66 pour 5 207,50 €

RELEVÉ DE DÉCISION : FINANCES & FORMATION

Mesure importante *

Lorsque le formateur envoie (avec le cachet du CD) la liste des candidats au Centre de formation, avec ses propositions de validation + les détails des présents et des frais, il devra mettre le CRO en copie.

Les CDs doivent récupérer les chèques de leurs candidats et ne faire qu'un seul paiement à l'attention du CRO. Les candidats ne doivent pas arriver avec un chèque individuel.

30% seront reversés aux CDs

[*Une Note sera faite aux CDs dans ce sens par Francis](#)

Il manque encore aujourd'hui les paiements des inscriptions du CRC du 81 pour 850€ qui demande une facture avec les noms des participants !!!!

Christian Gramond propose que l'an prochain, les responsables des commissions départementales amènent les règlements des inscriptions le jour de la réunion de la Commission sportive régionale.

Banque : compte courant = 103 000€

- Point sur les demandes de subvention ANS et Emploi CTFR

Anticipation sur le dépôt d'une demande de subvention ANS Emploi avec l'aide de Corentin Duterme (FFJPJ)

Sentiment des collègues de la Commission Jeunes : favorables

Sentiment de Francis Ricard Président du CRO : favorable

Ce dernier ne souhaite pas comparer le travail entre Margot et ce nouvel emploi. Il évoque ses attentes avec 3 pôles importants pour un nouveau salarié éventuel :

- Le pôle développement pour résoudre beaucoup de problèmes.

Il n'y a plus d'aide de la FFJPJ pour les équipes qui vont au France ; en contrepartie un catalogue fédéral est prévu proposant différentes aides financières. Donc, il faut savoir monter les dossiers nécessaires en fonction des projets établis.

Développement aussi pour amener des jeunes à la pétanque, les amuser, les intéresser et faire qu'ils y restent.

Animation du territoire, organisation des événements sur la région

Francis pense aussi à d'autres publics : les féminines avec des actions innovantes, les personnes en situation de handicap, l'animation dans les Ehpad, et les scolaires (UNSS et USEP ou écoles privées)

Coordination sur la mise en place de Centres d'entraînement régionaux et appui de l'équipe technique régionale et des ETD

- Le pôle administratif

Travail administratif en soutien au CRO

Création d'une plaquette d'information sur la Pétanque et sa représentation en Occitanie afin de faire de la promotion auprès des élus et partenaires

Travail de suivi des dossiers en lien avec le développement et notamment les dossiers complexes tels qu'ANS....

- Travail sur les formations

Recensement des formations, inscriptions, encaissement, relations entre les différents intervenants, suivis du début jusqu'à la fin

Question sur le chiffrage de l'emploi :

Charges estimées pour 1 an : 40 000 entre salaire et charges + 13 000 dépenses diverses (déplacement, missions, amortissement voiture, etc... estimation large)

Produit estimé pour 1 an : 12 000€ ANS + 14 068€ FFPJP + la différence étant dévolue au CRO

Soit 36 000€ ANS + 42 204€, la différence étant pour nous pour 3 ans.

Francis rappelle l'augmentation de la licence en 2022 à raison de 0,50€ par licencié dédiée à l'emploi. Cette somme représente plus de 25 000€.

Sachant que nous avons 5000€ de l'emploi 2024 qui nous reste puisque Margot a arrêté en juillet et ce montant ne sera pas rendu. De plus, en 2025, nous aurons 12 000€ en totalité pour 4 mois d'embauche réel soit 8 000€ en « trop ». cela fait 14 000€ cumulé.

Date embauche : au plus vite, le 1^{er} septembre serait le mieux car une pré-commission statue le 3/07 et une autre le 3/09. Pour nous la DRAJES statuera en septembre si elle a tout reçu : contrat, convention, carte professionnelle, etc...

Francis précise que Margot avait un véhicule de fonction différent d'un véhicule de Service.

Si nous mettons en place un véhicule de Service, le salarié ne s'en servirait que pour ses missions et non à sa convenance personnelle, donc moins de frais.

La FFPJP nous accompagne ensuite dans toutes les démarches (écriture de la fiche de poste, du contrat de travail, de la convention et tout autre document nécessaire) Elle s'occupe de diffuser l'offre d'embauche et participe avec les personnes du CRO désignées en tant que jury aux entretiens d'embauche.

Cet emploi s'adresse aux détenteurs d'un BAC +3 ou plus, licence ou DEUG STAPS (Education et Motricité ou Performance Motrice) et/ou d'un DEJEPS perfectionnement sportif (cf. offre d'emploi FFPJP/CRO)

Passage aux votes : 15 OK + 1 abstention + 1 absent

2 ne se prononcent pas car ils sont représentants d'élus absents

L'ANS Emploi ne disparaîtra pas prochainement, et s'il tel était le cas, la FFPJP sursoira à l'absence de cette subvention ainsi qu'après les 3 ans, quand l'aide ANS ne sera plus versée si elle était accordée.

Si elle l'ANS n'était pas accordée, c'est la FFPJP qui soutiendra le CRO à raison de **25 125€** par an

Formation du Jury : 2 membres de la DTN, le Président du CRO et 1 personne de plus

Claudine se propose, Raymond aussi tout en faisant remarquer qu'il serait opportun qu'un membre du Jury ne soit pas du même département que le candidat.

En fonction du nombre de candidatures, le jury pourrait se réunir sur 1 ou 2 journées et certainement à Toulouse.

Marielle tient à remercier les personnes qui ont travaillé aux dossiers ANS avec elle ainsi que Marc Nogaret qui a écrit le **Projet associatif 2025/2028** nécessaire au montage des dossiers et Francis pour la **Note d'Opportunité** réclamée par la DRAJES et la FFPJP pour l'emploi.

Ces 2 documents seront transmis avec ce compte-rendu pour que les membres du CRO en prennent connaissance, le Projet associatif étant un élément incontournable pour le CRO puisqu'il définit nos axes de développement pour 4 ans.

Nous n'avons pas eu le temps d'évoquer les autres dossiers ANS produits dans le respect des dates officielles dont voici le détail :

A Montauban le 31/03 dernier jour limite : Francis, Paul, Raymond, Marc, Marielle et Christian ont monté les bilans qualitatifs et financiers des 2 actions ANS 2024 pour lesquelles le CRO avait perçu 1500€ pour chacune : Les Jeunes Arbitres et le Pôle Jeunes Occitanie

Il a fallu mettre à jour le « compte asso » puisque tout se fait en ligne et rattacher les nombreux documents obligatoires puis travailler sur le contenu et tous les justificatifs financiers.

Il fut décidé que nous allions renouveler la demande ANS pour les Jeunes en y incluant les jeunes arbitres de façon à ne faire qu'une seule demande. Nous avons jusqu'au 27/04 pour tout monter.

Dossier monté le 26/04 pour 11 500€ demandés. [Il sera transmis à Marc Nogaret et Alain Donnadieu par mail](#)

Il a été préconisé par la FFPJP et la DRAJES fin avril et après plusieurs échanges de mail de monter le dossier ANS Emploi dès cette année pour ne pas perdre la possibilité d'une subvention si nous avons l'aval des membres du CRO le 30 mai 2025.

Avant cela, nous avons obligation de monter le bilan qualitatif et financier de l'emploi de Margot pour l'année 2024 le plus rapidement possible ; nous n'en savions rien.

Une fois la plupart des justificatifs financiers « retrouvés » et le bilan monté, puis le tout validé par le petit groupe par mail, la saisie a été faite aussitôt.

Le 16/05, le Bureau se retrouvait en visio pour valider la demande Emploi et son contenu avant saisie en ligne. Le dossier complet a été déposé le 22/05 pour 36 000€ demandés.

10. Suivi des concours régionaux et nationaux

○ Concours régionaux :

Contrôle des affiches par Marc Fabre, Louigi Caro et Marc Nogaret.

Minimum requis sur les affiches : logos du CD et du CRO, mention licences 2025 obligatoires, le prix des engagements et les indemnités du concours.

Marc Fabre a envoyé un courrier demandant aux Présidents de CD qu'ils veillent à ce que les délégués des concours renvoient impérativement au CD et au CRO les rapports des concours avec les prix, et le CR de l'organisation.

A ce jour, réception de :

Colomiers concours vétéran : réception du CR des prix, manque le CR de l'organisation

Milhaut concours Provençal (30) : rien reçu

Plaisance du Touch, concours vétéran (seuls les qualificatifs ont été joués, la finale a lieu le 10 juin)

Uzès : rapport reçu

○ Concours nationaux :

Les rapports doivent être envoyés par le délégué à la FD avec copie au CRO.

Sète : rien reçu

Pézenas : rapport reçu

11. Dates et lieux des prochaines réunions

○ La prochaine réunion du comité directeur se déroulera le samedi 27 septembre à Labège.

Début de la réunion à 8h30.

Adresse du lieu de la réunion : Maison des Sports 190 rue Isatis 31670 LABEGE

Chacun s'occupe de se réserver un hôtel si cela était nécessaire.

○ L'AG du CRO 2025 se déroulera les 6 et 7 décembre au Best Western « le Monestié » à Boujan sur Libron dans la banlieue de Béziers

Programme :

Samedi matin, réunion des commissions

Samedi après-midi, réunion du comité directeur

Dimanche matin, assemblée générale annuelle

La réservation des 2 nuitées sera gérée par Jean-Marie Chevassu ainsi que la question de la restauration.

12. Commission de discipline

La 1ère commission de discipline de l'année s'est réunie mercredi 28 mai.

Un engagement de poursuite qui impliquait un arbitre régional du CD31 et un licencié du CD31 sur un qualificatif d'un concours régional vétéran à Colomiers (31).

L'engagement de poursuites de ces 2 personnes a été transmis par Francis Ricard.

La commission de discipline a jugé le licencié mais s'est déclaré incompétente pour juger l'arbitre.
Un engagement de procédure disciplinaire doit être effectué pour l'arbitre auprès de la commission d'arbitrage pour qu'il soit entendu en commission d'éthique.

RELEVÉ DE DÉCISION : FINANCES & DISCIPLINE

L'indemnisation des témoins n'était pas prise en charge jusqu'à maintenant.

Il est donc proposé que le CRO prenne désormais en charge le remboursement du déplacement des témoins selon le barème Via Michelin.

Les membres du CRO sont d'accord pour cette prise en charge

13. Réforme du calendrier et de la temporalité entreprise par la FD

Réflexions sur le calendrier des championnats de France, de région, des départementaux, des qualificatifs départementaux, du début et fin de la saison sportive, de la catégorisation, du classement, de la distribution des prix des concours et du rôle des régions.

Cette réflexion interfère la commission sportive, la commission du championnat de France, de la coupe de France, de la commission féminine.

Une éventuelle réforme de la FFPJP amène les Régions à donner leur avis. Certaines proposeraient l'arrêt des championnats régionaux sauf ceux des jeunes, d'autre l'alternance avec des championnats de France principaux et des championnats de France annexes.

Il serait question de la création de la coupe de France féminine qui ne peut être jouée le même jour que la coupe de France traditionnelle.

Les membres du CRO sont totalement opposés à la suppression des championnats régionaux.

Le CRO est pour l'alternance de certains championnats de France dans la mesure où cela serait nécessaire.

Quel est l'avenir de la coupe de France féminine ?

Francis demande donc que chacun des membres du CRO propose ses idées afin de faire une synthèse de proposition à la FD. Il a préparé un courrier qu'il soumettra aux membres du CRO avant de l'envoyer. Plusieurs régions ont déjà donné leur avis et elles ne penchent pas toutes du même côté

14. Questions diverses

Aucune question

Fin de la réunion à 16h15

Francis Ricard
Président

Marielle Bex Gramond
Secrétaire adjointe

Christian Gramond
Secrétaire général

